



LIGNES DIRECTRICES

Lignes directrices des Prix sportifs canadiens

Table des matières

Introduction	
Préambule	3
Comment recommander des changements aux règles et règlements	3
Calendrier des PSC	4
La procédure des PSC	
L'aperçu	5
L'examen indépendant	6
La procédure	6
Admissibilité	
Qui est admissible	7
Période d'admissibilité	7
Qui peut proposer des candidatures	8
Comment participer	8
Conditions d'admissibilité	9
Catégories des prix	
Prix de performance sportive	10
Prix des influenceurs	11
Prix d'excellence à l'entreprise	13
Le processus de sélection	
Le jury	14
Le vote	14
Compilation des votes	15
Procédure en cas d'égalité	15
Définitions	16
Membres du conseil d'administration et employés d'AthlètesCAN	17

PRÉAMBULE

Ces lignes directrices ont été approuvées par AthlètesCAN en accord avec les **lignes directrices des Prix sportifs canadiens**. Ces lignes directrices présentent les critères retenus pour encadrer les nominations et sélections des candidats admissibles. Les lignes directrices des PSC sont disponibles dans les deux langues officielles à l'adresse <https://athletescan.com/fr/evenements/les-prix-sportifs-canadiens/lignes-directrices>.

Ce document contient toutes les lignes directrices et les procédures de mise en nomination de la deuxième édition nouvellement revampée des Prix sportifs canadiens depuis la 40^e célébration annuelle en 2012. Veuillez svp lire attentivement ce document avant de soumettre un formulaire officiel de mise en nomination. Veuillez noter que les mises en nomination doivent être complètes. Les formulaires incomplets ne seront pas considérés par AthlètesCAN et par le jury.

COMMENT RECOMMANDER DES CHANGEMENTS AUX LIGNES DIRECTRICES

Le comité de sélection (CS) se rencontre chaque année après les Prix sportifs canadiens afin de revoir les lignes directrices et de possiblement faire des modifications qui seraient applicables l'année suivante. Svp, envoyez vos commentaires, préoccupations ou suggestions par écrit au plus tard le 1^{er} novembre 2019 à canadiansportawards@athletescan.com.

Le tout sera directement transmis au conseil d'administration d'AthlètesCAN. Toutes les recommandations reçues après cette date seront évaluées pour l'année suivante.

Toute modification aux lignes directrices des PSC doit être approuvée par le conseil d'administration d'AthlètesCAN.



CALENDRIER DES PSC

ÉVÉNEMENT	DATE / DATE BUTOIR
Période d'admissibilité	21 août 2018 au 15 juin 2019
Formulaire de candidature disponible en ligne: Catégories : performance sportive, influenceurs, soutien du monde des affaires	16 mai 2019
Date limite de remise du formulaire de candidature 1: Catégories : performance sportive (sport d'hiver), influenceurs, soutien du monde des affaires	17 juin 2019
Évaluation des candidatures par le jury 1	24 juin au 5 juillet 2019
Dévoilement des finalistes pour les prix de performance sportive d'hiver, des influenceurs et d'excellence à l'entreprise	Juillet 2019 – Août 2019
Date limite de remise du formulaire de candidature 2: Catégorie : performance sportive (sport d'été), prix #VoixDesAthletes	3 septembre 2019
Évaluation des candidatures par le jury 2	5 au 9 septembre 2019
Dévoilement des finalistes pour les prix de performance sportive d'été	10 septembre 2019
42e édition des Prix sportifs canadiens	21 septembre 2019
Date limite pour la soumission des demandes de changement pour les Prix sportifs canadiens 2019	1er novembre 2019

PROCÉDURES DES PRIX SPORTIFS CANADIENS

APERÇU

Première organisation en son genre dans le monde, AthlètesCAN est l'Association des athlètes des équipes nationales canadiennes. Elle est la seule organisation d'athlètes au pays qui est complètement indépendante et inclusive.

À titre de voix collective de tous les athlètes membres de l'équipe nationale canadienne, AthlètesCAN veille à ce que le système sportif soit centré sur l'athlète. Elle forme des leaders qui influenceront les politiques du sport tout en étant des modèles qui inspireront une forte culture sportive.

AthlètesCAN est une organisation multisport qui représente tous les athlètes de l'équipe nationale dont les athlètes qui ont représenté le pays entre autres aux Jeux olympiques/paralympiques, aux Jeux pan/parapanaméricains, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux mondiaux des peuples indigènes ou aux Championnats du monde. De plus, AthlètesCAN est actuellement responsable de l'événement annuel des Prix sportifs canadiens (PSC).

En contribuant à un système sportif canadien fort et dynamique, AthlètesCAN s'est engagée à développer des athlètes qui sont aussi des leaders, qui mèneront par l'exemple, inspireront les autres à exceller et contribueront à des changements significatifs dans les milieux où ils vivent, travaillent et jouent.

En reconnaissance de ces athlètes qui sont aussi des leaders, de leurs contributions à un système sportif centré sur les athlètes et de leur mouvement de responsabilité sociale, AthlètesCAN présente des prix annuels où chaque athlète récipiendaire est nommé et sélectionné par ses pairs.

Ces prix d'AthlètesCAN célèbrent l'importance des athlètes en tant que modèles; honorent leurs succès accomplis à travers leur travail en tant que leaders et agents de changements; et encouragent les anciens athlètes à rester connectés à la communauté sportive afin de faire une différence.

Les Prix sportifs canadiens ont été lancés il y a 47 ans en 1972 pour reconnaître et mettre en valeur l'excellence dans le sport canadien. Depuis, les PSC ont grandi à travers le temps afin de devenir le premier événement national de reconnaissance dans le sport d'excellence. Après le 40^e anniversaire, les PSC ont connu une interruption de cinq ans, mais en 2017, AthlètesCAN a acquis les droits de faire revivre cet événement incontournable afin de réunir à nouveau les membres de la communauté sportive afin de faire revivre l'esprit, l'énergie et l'engagement des athlètes canadiens de niveau international, des entraîneurs, des entreprises, des bénévoles et des leaders sportifs.

EXAMEN INDÉPENDANT

L'évolution des PSC apporte une sensibilisation du public, mais également un potentiel d'examen public. En 2001, en raison de la visibilité croissante des PSC, Sport pur a fait la révision des processus de nomination et de sélection afin de s'assurer que ce dernier soit régi par les meilleures pratiques. Dans le cadre de ces révisions, Sport pur a engagé la compagnie KPMG LLP afin qu'elle procède à la révision des critères et des processus de sélection et de nomination, à l'identification des forces et des faiblesses de ces processus et à la suggestion de recommandations. La révision comprenait également une rétroaction des membres de la communauté sportive (athlètes, médias, experts en haute performance et représentants-clés des parties prenantes). AthlètesCAN s'engage dans ce processus et continuera de réviser les lignes directrices grâce à son jury, un groupe indépendant désigné par le conseil d'administration d'AthlètesCAN.

PROCESSUS

1. AthlètesCAN procédera à un **appel de mise en candidatures** pour le prochain PSC. L'invitation sera lancée à la vaste communauté sportive dont les organisations nationales de sport, les organisations multisports, le réseau des instituts nationaux du sport, les médias, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que dans la sphère publique.
2. Toute personne qui répondra aux critères d'admissibilité des PSC peut s'inscrire et sera considérée. Les périodes admissibles sont du 21 août 2018 au 15 juin 2019 (Prix performance d'hiver, excellence à l'entreprise, #VoixDesAthletes – représentant(e) de l'année & du « Choix du public ») et du 21 août 2018 au 3 septembre 2019 (prix performance d'été). Les candidatures admissibles pour tous les autres prix des influenceurs doivent être soumises au plus tard le 17 juin 2019 et seront basées sur les contributions ou les événements qui ont eu lieu tout au long de la vie du candidat / de la candidate.
3. Les formulaires de mise en candidature et les dates limites pour chaque catégorie sont publiés au <https://athletescan.com/fr/evenements/les-prix-sportifs-canadiens/lignes-directrices>. Après la réception du formulaire de mise en candidature, AthlètesCAN fera la vérification de chaque candidature afin de s'assurer de son admissibilité et d'identifier s'il y a des préoccupations, des incohérences ou de l'information manquante. Les candidatures complètes seront ensuite transmises au jury qui classera les 3 à 5 meilleures candidatures grâce une analyse, des délibérations et un vote indépendant (voir les procédures du jury à la page 14). Lorsque les membres du jury auront soumis leurs votes, les scrutateurs du PSC feront le décompte et les finalistes seront dévoilés. Les lauréats seront annoncés en septembre 2019.

ADMISSIBILITÉ

QUI EST ADMISSIBLE

Pour les prix de la catégorie performance sportive, les candidats doivent:

- i) Être citoyen canadien ou résident permanent;
- ii) Être membre d'une équipe nationale senior participant à des compétitions de niveau des Jeux olympiques, paralympiques, panaméricains, parapanaméricains, du Commonwealth et aux Championnats du monde, Coupes du Monde, Circuit de la Coupe du Monde, ou tout autre compétition de niveau équivalent; et,
- iii) "Être un athlète actif et un membre en règle de sa fédération nationale.

Veillez noter : Le jury classera les trois à cinq meilleures candidatures (s'il y a lieu) tel qu'indiqué dans le processus de sélection pour chaque catégorie de performance sportive.

Veillez noter : Les athlètes professionnels sont admissibles si leur performance ou leur résultat soumis a été réalisé dans un événement du Comité international olympique (CIO), du Comité international paralympique (IPC) ou dans le cadre d'une compétition sanctionnée par sa fédération internationale.

Pour les prix de la catégorie des influenceurs, les candidats doivent:

- i) Satisfaire les critères spécifiques qui sont décrits dans la description de la catégorie du prix; et
- ii) Démontrer de fortes valeurs sportives dont le respect, l'intégrité, l'engagement dans la pratique juste et éthique du sport, l'excellence et l'inclusion.

Pour le prix d'excellence à l'entreprise, l'entreprise doit:

- i) Être une entreprise canadienne ou une filiale canadienne d'une société internationale;
- ii) Avoir soutenu, permis ou facilité la poursuite du sport d'excellence d'un athlète, d'une équipe ou d'un programme en respectant les règles d'éthique et d'équité; et,
- iii) Faire la promotion active des valeurs du sport mesurée en termes d'excellence, d'équité, d'intégrité, d'inclusion et de poursuite d'un sport éthique.

Veillez noter : Les endossements de produits ne seront pas inclus pour l'évaluation.

PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ

Les inscriptions admissibles pour les prix de performance sportive doivent avoir été obtenues lors d'un événement entre le 21 août 2018 et le 15 juin 2019 (Prix performance d'hiver, excellence à l'entreprise, #VoixDesAthletes – représentant(e) de l'année & choix du public) et entre le 21 août 2018 et le 3 septembre 2019 (prix performance d'été).

Les inscriptions admissibles pour tous les autres prix des influenceurs doivent être soumises au plus tard le 17 juin 2019 et seront basées sur les contributions ou les événements qui se sont déroulés tout au long de la vie du candidat.

QUI PEUT PROPOSER DES CANDIDATURES

Tout le monde peut proposer la candidature d'un athlète, d'une équipe, d'un leader ou d'une entreprise pour l'un des PSC. La seule exception est pour le prix #VoixDesAthletes où la personne qui propose la candidature doit être affiliée à l'organisation du candidat à titre de référence.

COMMENT PARTICIPER

Les **formulaire officiels de mise en candidature** peuvent être trouvés au <https://athletescan.com/fr/evenements/les-prix-sportifs-canadiens/categories-des-prix>. Les formulaires officiels concernent les catégories de prix Performance, Influenceur, et d'excellence à l'entreprise.

- i) Le proposant doit soumettre en ligne à AthlètesCAN le **formulaire officiel de mise en candidature** dûment signé et complet selon les spécifications suivantes. Le formulaire en ligne peut être également être téléchargé, puis soumis par courriel à canadiansportawards@athletescan.com une fois complété. Les candidatures doivent être soumises avec le formulaire officiel de candidature en ligne ou transmises par courriel.
- ii) Si le formulaire est soumis à partir du portail en ligne, le/la proposant(e) doit cliquer à la fin du formulaire dans une boîte de texte et y écrire, en lieu de signature, son nom ainsi que la date. Cela indiquera que le proposant accepte la responsabilité de l'exactitude de l'information contenue dans le formulaire.
- iii) Dans la catégorie des influenceurs, le proposant est encouragé à prévenir l'organisation nationale de sport appropriée afin d'encourager et de synchroniser des activités médiatiques.
- iv) Les dossiers de candidatures doivent inclure les résultats et participations à toutes les compétitions jugées pertinentes, une biographie, une photo couleur représentative du candidat en haute résolution et dans un format jpeg et un maximum de trois (3) documents pertinents soutenant la candidature comme des articles de journaux, des lettres de recommandation, une déclaration sur son impact personnel ou dans sa communauté tel que mentionné dans le formulaire officiel de mise en candidature.
- v) Dans le cas qu'un athlète, une équipe, un influenceur ou une entreprise est mis en candidature pour plus d'un prix, il faut séparer les formulaires de candidature en y ajoutant les documents pertinents pour chacun des prix.
- vi) Si le proposant n'est pas capable de télécharger dans le portail en ligne tous les documents pertinents pour soutenir le formulaire de candidature, il doit les envoyer en respectant les délais par courriel à canadiansportawards@athletescan.com.

Veillez noter : Seuls les dossiers de candidatures complets seront acceptés. Le proposant sera prévenu par courriel ou par téléphone si le dossier n'est pas complet et il lui sera permis de re-soumettre le formulaire complété dans les temps alloués (17 juin 2019 sauf la catégorie performance sportive dans un sport d'été où la date limite est le 3 septembre 2019). Toutes les candidatures se conformer rigoureusement aux exigences de la mise en candidature. AthlètesCAN se réserve le droit de modifier ou de retirer l'information qui excède le **nombre maximal de 500 mots** requis (dans les sections témoignages) ou le nombre de documents pertinents ajoutés (maximum de 3 documents de 2 pages chacun).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- i) Le proposant garantit que l'information présentée dans le formulaire officiel de mise en candidature est un compte-rendu juste et fidèle des réalisations de l'individu, des partenaires, de l'équipe ou de l'entreprise.
- ii) Si nécessaire, le proposant peut fournir des preuves pour toutes informations que pourraient demander le jury afin de vérifier les classements, la profondeur de la compétition, les prix reçus, les témoignages ou toute autre information pertinentes (à soumettre à la demande d'AthlètesCAN).
- iii) Le proposant et le candidat accordent à AthlètesCAN, en lien avec son mandat, le droit d'utiliser le matériel fourni dans le dossier de candidature pour des fins de promotion et de diffusion dans les médias. Dans tel cas, ils seront avertis.
- iv) Les signatures du proposant dans le formulaire officiel de mise en candidature signifient la compréhension et l'acceptation des lignes directrices des PSC.
- v) Le proposant garantit que le formulaire officiel de mise en candidature complété contient toute la documentation requise. Dans le cas que le jury détermine que l'information fournie est inexacte ou incomplète et que la mise en candidature n'a pas été soumise correctement, AthlètesCAN se réserve le droit de déclarer la mise en candidature aux PSC inadmissible à moins que des corrections ou l'ajout d'informations soient soumises si possible.
- vi) Une personne jugée inadmissible par le jury a le droit d'en appeler à la décision au conseil d'administration d'AthlètesCAN. Le conseil d'administration d'AthlètesCAN, peut, à son entière discrétion, consulter le Centre de règlement des différends sportifs du Canada avant de rendre sa décision. Le candidat et le proposant doivent reconnaître comme finale la décision du conseil d'administration d'AthlètesCAN.
- vii) Le proposant reconnaît et accepte que le jury peut recommander au conseil d'administration d'AthlètesCAN de ne pas donner de prix dans une catégorie pour laquelle des candidatures seraient soumises, mais ne rencontrent pas les critères de sélection ou si une catégorie n'a pas reçu suffisamment de candidatures (voir la règle des trois dans la section définition).

CATÉGORIES DES PRIX

C'est à la responsabilité du proposant de sélectionner la bonne catégorie pour la mise en candidature. AthlètesCAN, avec consultation du proposant, peut faire des changements dans les sélections.

Prix de performance sportive

Ces prix visent à reconnaître et célébrer des performances sportives extraordinaires survenues en 2018-2019.

Le CS classera les 3 à 5 finalistes (si applicable) après l'analyse du formulaire de candidature. Un athlète ou une équipe peuvent être considérés dans l'une des huit (8) catégories en performance sportive.

Veillez noter les principes suivants:

- Un athlète ou une équipe peuvent soumettre sa candidature même s'ils ont déjà gagné un prix dans une édition précédente des PSC;
- Un athlète peut soumettre sa candidature dans plus d'une catégorie s'il participe à plus d'une épreuve (par exemple en athlétisme si un sprinter soumet sa candidature dans la catégorie Athlète masculin de l'année pour une performance individuelle et dans la catégorie Partenaire de l'année s'il a concouru en relais; et
- Les athlètes qui ont concouru en tant qu'équipe ne sont pas admissibles à la catégorie Athlète de l'année à moins qu'il ait aussi participé à une épreuve individuelle.

Athlète masculin de l'année (hiver / été)

Nommé en l'honneur de Norton H. Crow, l'un des plus importants dirigeants sportifs canadiens, ce prix est remis à l'athlète masculin s'étant le plus démarqué durant l'année. Norton H. Crow a joué un rôle déterminant dans la consolidation de l'*Amateur Athletic Union* au Canada, a aidé au développement du baseball amateur et du hockey amateur et s'est aussi investi au sein du mouvement olympique.

Athlète féminine de l'année (hiver / été)

Ce prix est remis annuellement à l'athlète féminine s'étant le plus démarquée durant l'année. Ce prix honore la brillante athlète en athlétisme (piste) Velma Springstead dont la spectaculaire carrière s'est prématurément terminée lorsqu'elle a succombé à une pneumonie en 1926 à l'âge de 20 ans. La *Women's Amateur Athletic Federation of Canada* a créé ce prix en son honneur.

Équipe de l'année (hiver / été)

Première équipe canadienne de patinage artistique à remporter une médaille olympique, Tracy Wilson et Rob McCall ont récolté la médaille de bronze aux Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary. Inauguré en 1995, le trophée Wilson et McCall a évolué et souligne désormais le travail d'équipe exceptionnel au Canada. Ce prix est remis annuellement à l'équipe nationale senior, composée de plus de deux (2) athlètes ou plus, la plus remarquable de l'année. Les équipes admissibles à soumettre leur candidature dans cette catégorie sont les sports d'équipe suivants : baseball, basketball, curling, hockey sur gazon, football, hockey, crosse, ringette, rugby, soccer, softball, natation artistique, handball, volleyball et water-polo et les sports qui comprennent des duos, des équipages, des relais, des embarcations à deux, trois, quatre et huit, ainsi que les épreuves où des athlètes individuels compétitionnent ensemble dans une épreuve par équipe.

Partenaires de l'année (hiver / été)

La première équipe canadienne de patinage artistique à avoir remporté une médaille olympique est formée de Tracy Wilson et Rob McCall, qui ont remporté le bronze aux Jeux olympiques d'hiver de

Calgary en 1998. Créé en 1995, le Trophée Wilson et McCall Trophy reconnaît maintenant le partenariat extraordinaire entre des athlètes. Les sports admissibles incluent des épreuves individuelles et en équipe dont en couple, en double, en duo, à trois, à quatre, à huit, en équipages, en relais et dans les épreuves individuelles où les athlètes concourent en équipe.

Prix des influenceurs

Six (6) prix sont dédiés à la reconnaissance et à la célébration d'une contribution individuelle exceptionnelle pour un sport meilleur. Ces prix sont remis à une seule personne (et non à un groupe) et les lauréats ne peuvent le remporter qu'une seule fois à moins d'indications contraires. Les personnes peuvent soumettre leur candidature dans UNE SEULE des catégories suivantes:

Prix du leadership Bruce Kidd

Ce prix qui couronne l'oeuvre d'une vie est remis à un **athlète retraité d'une équipe nationale** et qui a contribué significativement à son sport en tant que leader, défenseur, agent de changement ou bâtisseur. Ce prix est nommé en l'honneur du Dr Bruce Kidd qui a énormément contribué à la communauté sportive canadienne en tant qu'athlète, défenseur, auteur, historien et chercheur. Bruce a été intronisé au Panthéon des sports canadiens en 1968. Puisqu'AthlètesCAN s'est fait acquéreur des Prix sportifs canadiens en 2017, le prix du leadership AthlètesCAN, créé en 2005 et qui faisait une reconnaissance similaire de la contribution des athlètes qui agissent en tant que leaders, a été fusionné avec le prix Bruce Kidd.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- i) Ce prix peut être remis à une personne (et non un groupe) **une seule** fois dans sa carrière;
- ii) Ce prix doit être remis à un **athlète retraité d'une équipe nationale**.

Prix Responsabilité sociale AthlètesCAN

Le prix de responsabilité sociale AthlètesCAN, a été créé en 2009 par AthlètesCAN afin de reconnaître la contribution des **athlètes qui agissent en tant que leader** dans la collectivité. Ce prix est remis annuellement à un athlète actif ou un ancien athlète d'une équipe nationale ou qui a fait une contribution importante à la société par des initiatives de sport et/ou de bénévolat qui ont eu une influence positive sur le mouvement de responsabilité sociale des athlètes au Canada et/ou à l'échelle internationale.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- iii) Ce prix peut être remis à une personne **une seule** fois dans sa carrière;
- iv) Ce prix doit être remis à un **athlète actif ou retraité d'une équipe nationale**.

Prix du leadership sportif

Ce prix qui couronne l'oeuvre d'une vie met en lumière la contribution remarquable d'un **leader** ou d'une organisation qui prône par l'exemple les valeurs de Sport pur tout en étant une organisation innovatrice en termes de leadership et dans ses pratiques, de communications d'influence, de marketing sportif de pointe et/ou de positionnement du secteur sportif.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- i) Les candidats admissibles doivent représenter une organisation nationale qui œuvre à rendre meilleur le sport canadien.
- ii) Les organisations admissibles incluent celles œuvrant à rendre meilleur le sport canadien sur les scènes provinciale et nationale.
- iii) Ce prix ne peut être remporté **qu'une seule fois** par une même personne.
- iv) Ce prix peut être remporté par une organisation **plus d'une fois** si les contributions notées lors des nominations suivantes diffèrent de celles de toute victoire précédente.

Prix Sport pur

Le prix Sport pur met à l'honneur un héros canadien qui a démontré, dans sa poursuite du sport d'excellence, des valeurs telles que le dévouement, la persévérance, l'esprit d'équipe, le respect des autres et un amour réel du sport. Cette catégorie met en lumière la magie que le sport apporte lorsqu'il inspire, motive et conquiert le cœur et la tête de tous les Canadiens. Sport pur honore un citoyen canadien qui transpire ces valeurs.

Le critère spécifique de ce prix est :

- i) Ce prix peut être remis à une personne (et non un groupe) **une seule** fois dans sa carrière;

Prix de l'inclusion – Athlètes anéantissant les barrières

Le prix de l'inclusion honore un **athlète actif ou retraité d'une équipe nationale** qui a profité de sa voix pour revendiquer l'inclusion dans le sport. Les actions de du récipiendaire ont permis de mettre de l'avant la diversité et l'inclusion de groupes sous-représentés dans les sphères de la communauté sportive, de la relève à la haute performance. Ce nouveau prix souligne l'initiative, le courage et le leadership de ces individus.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- ii) Ce prix peut être remis à une personne **une seule** fois dans sa carrière;
- iii) Ce prix doit être remis à un **athlète actif ou retraité d'une équipe nationale**.

Prix #VoixDesAthletes – Représentant(e) de l'année

Le prix #VoixDesAthletes met de l'avant l'importante contribution d'un athlète qui agit à titre de **représentant des athlètes** dans une organisation nationale de sport, une organisation multisport ou une organisation internationale de sport. Le mouvement de représentation des athlètes est seulement aussi bon que les athlètes choisis par leurs coéquipiers pour effectuer un changement positif. Ce nouveau prix souligne l'initiative, le courage et le leadership de ces individus.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- i) Ce prix doit être remis à un **athlète actif ou retraité d'une équipe nationale** qui a été un représentant des athlètes officiel, membre du Conseil des athlètes ou de la Commission des athlètes, et/ou athlète administrateur d'une organisation nationale, internationale ou multisport pendant la période d'admissibilité.
- ii) Le proposant doit faire partie en tant qu'athlète, administrateur ou directeur de l'organisation sportive représentée par le candidat.

Prix d'excellence à l'entreprise

Ces trois (3) prix sont remis afin de reconnaître les entreprises qui soutiennent remarquablement le sport canadien. Lorsqu'elle soumettra sa candidature, l'entreprise doit choisir entre les trois catégories. Les exclusions pour toutes les catégories incluent toute mention d'endossement de produits.

Soutien d'un athlète individuel

Ce prix est remis à une entreprise qui a démontré un intérêt sincère dans le développement d'un athlète en le soutenant monétairement et personnellement. L'engagement de cette entreprise envers un athlète permet à ce dernier de se fixer et d'atteindre progressivement des objectifs.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- i) Les candidats doivent démontrer que leur soutien a eu lieu au cours de la période d'admissibilité et a facilité la poursuite vers l'excellence de l'athlète soutenu.
- ii) L'entreprise doit soutenir un athlète d'une équipe nationale qui compétitionne à un niveau international.
- iii) Les candidats doivent indiquer si le soutien est nouveau ou fait partie d'un ensemble intégré.

Soutien d'une équipe nationale

Ce prix est remis à une entreprise qui a démontré une compréhension des besoins d'une équipe nationale et qui s'est montrée intéressée à développer un certain nombre d'initiatives corporatives afin de soutenir l'entraînement, les compétitions et les activités promotionnelles du programme de cette équipe nationale.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- i) Les candidats doivent démontrer que leur soutien a eu lieu au cours de la période d'admissibilité et a facilité la poursuite vers l'excellence de l'équipe nationale soutenue.
- ii) Les entreprises doivent soutenir une équipe nationale qui compétitionne au niveau international.
- iii) Les candidats doivent indiquer si le soutien est nouveau ou fait partie d'un ensemble intégré.

Soutien d'une initiative nationale

Ce prix est remis à une entreprise dont la stratégie marketing est axée sur le soutien d'une initiative nationale sportive ou d'un programme qui touche également la relève. Le soutien de l'organisation inclut une contribution à la création du programme, sa planification et mise en place, ses activités courantes et sa croissance.

Les critères spécifiques de ce prix sont :

- i) Les candidatures soumises doivent illustrer le soutien donné pour faciliter la promotion de l'excellence au sein d'une équipe nationale au cours de l'année d'admissibilité (Nominations must illustrate that the support received during the specified year enabled or facilitated the promotion of excellence through a national program.)
- ii) Le soutien doit être fait pour une initiative de niveau national ou un programme qui touche également à la relève.
- iv) Les candidats doivent indiquer si le soutien est nouveau ou fait partie d'un ensemble intégré.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le jury

- i) Le jury comprend de cinq (5) à sept (7) individus qui font partie d'un des groupes suivants : athlètes, entraîneurs, médias sportifs, marketing sportif, consultants, entreprises et la communauté sportive.
- ii) Les principes suivants doivent être respectés dans la composition du jury : genre, langue, aptitude, représentation géographique et ethnique.
- iii) La directrice générale ou un employé d'AthlètesCAN désigné, agit à titre de membre ex officio du jury.
- iv) Les membres acceptent leur rôle pour un mandat d'une année ou deux et ne peuvent pas être membre du jury pour plus de deux années consécutives.
- v) Les membres du jury doivent signer une entente sur la confidentialité et la déclaration des conflits d'intérêts.
- vi) Les personnes individuelles ou les entreprises mises en candidatures pour un prix ne peuvent pas être membre du jury.
- vii) Les membres du jury qui pourraient être affiliés à une personne ou à une entreprise en candidature pour un prix doivent déclarer son conflit d'intérêts et s'abstenir de voter dans la catégorie spécifiée.
- viii) Les noms des membres du jury restent confidentiels pour limiter les risques d'influencer les délibérations et les procédures de vote.
- ix) Le jury peut discuter des candidats entre eux, mais les votes sont secrets.
- x) Toutes les délibérations du jury sont confidentielles. Les jurés ne doivent dévoiler aucun détail relevant du processus de sélection ni discuter des projections du jury en dehors de la session du jury.
- xi) Les votes sont secrets et seront envoyés directement du juré au scrutateur pour la compilation.
- xii) Tous les résultats demeurent confidentiels jusqu'au dévoilement des gagnants.

LE VOTE

- i. Les candidatures pour les catégories performance sportive, influenceur, entreprise d'excellence et choix du public sont reçues par AthlètesCAN qui vérifiera leur éligibilité et si elles sont complètes.
- ii. Le jury déterminera les rangs de toutes les candidatures dans les catégories performances sportives. Il se basera sur les résultats pertinents des candidats et leur dossier de candidature selon les principes suivants :
 - L'éligibilité des candidats aux Prix sportifs canadiens.
 - La classification des candidatures selon leur meilleur résultat sportif en prenant compte du type de compétition où a été réalisé ce résultat.
 - L'évaluation d'autres facteurs de performances tels que l'obtention de plusieurs médailles, la réalisation de records du monde et la profondeur de la compétition.
 - Afin d'évaluer les autres facteurs de performances other performance factors including but not limited to multiple medals, world records and depth of field.
- iii. Le classement des performances par le jury sera alors transmis aux scrutateurs. Il comptera pour 40% du classement final.
- iv. Les trois à cinq meilleures candidatures de chaque catégorie sont envoyées en ordre alphabétique aux athlètes actifs des équipes nationales qui sont membres d'AthlètesCAN pour le vote. Le classement attribué par le jury ne sera pas révélé. Les résultats du vote seront ensuite comptabilisés par les scrutateurs et compteront pour 60% du classement final. Le gagnant sera déterminé une fois ce processus complété.
- v. Le jury vérifie toutes les candidatures, vote et détermine les rangs des cinq meilleures candidatures du vote du public pour le prix du «Choix du public ». Ce classement compte pour 40% de la note finale du candidat.

- vi. Toutes les candidatures relevant des catégories influenceurs, entreprises et choix du public seront envoyées au jury, qui les classera et votera ensuite parmi les trois à cinq (3-5) meilleurs candidats.
- vii. Les votes du jury seront automatiquement transmis aux scrutateurs.
- viii. Les scrutateurs comptabiliseront les votes.
- ix. Les trois meilleures candidatures de chaque catégorie, si applicable, seront dévoilées publiquement à titre de finalistes aux Prix sportifs canadiens 2019.
- x. Dans la circonstance exceptionnelle que moins de trois (3) candidatures seront reçues pour une catégorie deux semaines avant la date limite des dépôts de dossiers de candidature, AthlètesCAN se réserve le droit de contacter directement la communauté sportive afin de solliciter des candidats potentiels et de demander un appui supplémentaire afin d'avoir une liste de candidats de qualité.
- xi. Si moins de trois (3) candidatures sont reçues dans une catégorie, AthlètesCAN se réserve le droit d'appliquer la «Règle de trois». ***Voir la section Définitions.**
- xii. Les gagnants seront dévoilés en septembre 2019.

COMPILATION DES VOTES

- i. Les scrutateurs recevront les votes directement du jury. Dans le cas de la catégorie performance sportive, 40% de la note sera attribuée par le jury tandis que 60% viendra des athlètes.
- ii. Les scrutateurs assigneront des points pour chaque rang afin de déterminer le gagnant et les finalistes pour chaque catégorie. (La personne qui aura le meilleur rang recevra 5 points, la deuxième place recevra 4 points et ainsi de suite). Ces points seront appliqués après que les votes seront comptabilisés afin de les convertir. La personne ayant le plus de points sera sélectionnée à titre de gagnant et les deux personnes suivantes seront les finalistes.
- iii. Les scrutateurs transmettront les trois (3) meilleurs candidats de chaque catégorie à AthlètesCAN sans dévoiler les gagnants.

BRIS D'ÉGALITÉ

Si des candidatures terminent à égalité, elles seront départagées selon la règle suivante : s'il y a égalité, les scrutateurs comptabiliseront le nombre de fois que le jury a donné des premières places aux candidatures afin de déterminer le gagnant. Si l'égalité persiste, le nombre de deuxièmes places sera comptabilisé et ainsi de suite.

DÉFINITIONS

Scrutateurs: Les personnes désignées à la compilation des votes

PSC: Prix sportifs canadiens

Règle de trois: Si moins de trois (3) candidatures dans une catégorie sont reçues, AthlètesCAN se réserve le droit, à son entière discrétion, de choisir l'une des options suivantes

- a) Prolonger la période de mise en candidature, ou
- b) Recueillir les candidatures dans la communauté sportive, ou
- c) Inviter des candidats spécifiques à présenter leur candidature au jury en plus des candidatures déjà soumises et rendues publiques, ou
- d) Aller de l'avant dans le processus de sélection avec les candidatures reçues, ou
- e) Suspendre la catégorie et le prix pour l'année en cours et ne pas sélectionner de gagnant, ou
- f) Choisir une seule ou une combinaison des options précédentes.

Valeurs de Sport pur : Les exemples doivent inclure, mais ne sont pas limités à l'équité, l'excellence, l'inclusion, le plaisir, la détermination, le respect et l'intégrité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AthlètesCAN

Dasha Peregoudova
Jillian Drouin
Pierre-Luc Laliberté
Robin Randall
Bo Hedges
Allison Forsyth
Liam Smedley
Mercedes Nicoll
Joy SpearChief-Morris

EMPLOYÉS D'AthlètesCAN

Ashley LaBrie, Directrice générale
Georgina Truman, Conservatrice en chef du contenu

INFORMATION ET CONTACT

Pour plus d'information, contactez-nous :

AthlètesCAN
c/o Directrice générale
17 Johanna Street
Almonte, ON
K0A1A0
canadiansportawards@athletescan.com
www.athletescan.com